



Voie professionnelle : des poursuites d'études plus fréquentes, mais une insertion sur le marché du travail plus difficile

La première vocation d'un diplôme professionnel est de conduire les jeunes à une insertion professionnelle rapide. Néanmoins, le CAP est souvent une étape avant un baccalauréat professionnel et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur n'a cessé de progresser. Pour ceux qui ne poursuivent pas d'études, l'insertion professionnelle mesurée sept mois après leur sortie de formation s'avère plus difficile en 2015 qu'en 2007. Mais l'obtention du diplôme favorise l'accès à l'emploi et certains domaines de spécialité conservent des taux d'emploi élevés. L'apprentissage permet une meilleure insertion dans le monde du travail sept mois après la sortie de formation, même si les professions exercées diffèrent légèrement de celles des sortants de la voie scolaire. En 2012, 38 % de la population alsacienne âgée de 15 ans ou plus et ayant terminé ses études a un diplôme professionnel de niveau IV ou V. Parmi eux, les actifs sont plus souvent ouvriers ou employés.

Lionel Cacheux, Annie Ébro, Sylvie Grcic, Dominique Kelhetter, Insee
Raphaël Sigwald, Rectorat

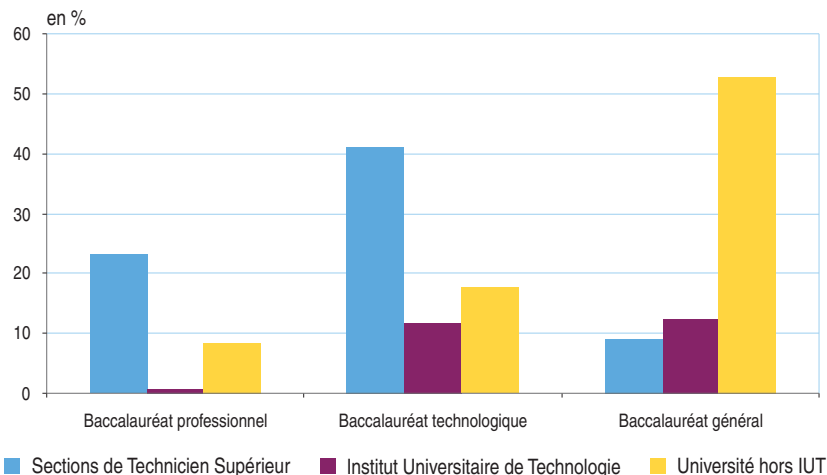
Les bacheliers professionnels représentent 30 % des bacheliers de l'académie de Strasbourg. À la session de 2014, 4 786 élèves ont obtenu un baccalauréat professionnel (hors baccalauréat agricole) dont 1 550 (32 %) se sont inscrits à la rentrée suivante en Sections de Technicien Supérieur (STS) ou à l'université (*figure 1*). Cette entrée dans le supérieur des bacheliers professionnels est proche du niveau métropolitain (33 %) et similaire à celle de l'académie de Nancy-Metz (31 %, soit 2 170 élèves). Dans la région Grand Est, l'académie de Reims se distingue avec une majorité d'élèves qui accèdent au supérieur, soit 1 770 élèves. La poursuite dans les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) est très rare après le baccalauréat professionnel (moins de 30 élèves). Elle est également très peu fréquente vers les classes préparatoires aux grandes écoles,

seules trois formations existant en France, dont celle du lycée René Cassin de Strasbourg.

Le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels a fortement augmenté entre 2006 et 2014, de plus de 10 points.

1 Un tiers des bacheliers professionnels de l'académie de Strasbourg poursuit des études en STS ou à l'université à la rentrée suivante

Poursuite d'études vers l'université ou les STS



Lecture : 23 % des néo-bacheliers professionnels poursuivent leurs études à la rentrée 2014 en Section de Technicien Supérieur.
Champ : hors baccalauréat agricole et hors BTS agricoles.
Source : MENESR, Scolarité, Scolège, Sifa, Sise, Ocean.

Cette hausse concerne essentiellement la préparation d'un BTS (+ 9,4 points), celles d'une licence (+ 0,8 point) et d'un DUT restant stables (- 0,1 point).

Les bacheliers professionnels poursuivent plus en STS qu'à l'université

L'académie de Strasbourg compte 75 100 étudiants à la rentrée 2014, dont 54 100 à l'université (3 900 élèves en IUT et 1 800 en licence professionnelle) et 8 900 en STS. Parmi les élèves qui poursuivent leurs études à la rentrée 2014, sept bacheliers professionnels sur dix se dirigent vers une formation en STS et trois sur dix vers l'université, dans l'académie de Strasbourg ou dans une autre académie. En BTS comme en DUT, un quart des effectifs de 1^{ère} année ont suivi d'autres formations post-bac en 2013.

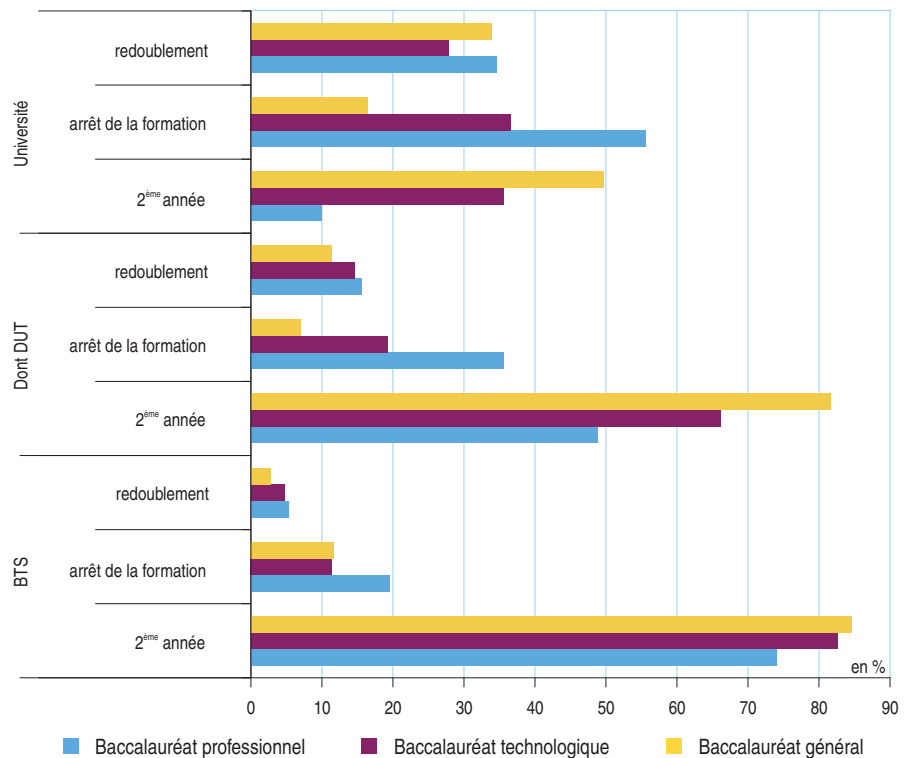
En moyenne sur plusieurs années, les bacheliers issus des domaines des services poursuivent plus vers l'université que ceux de la production. Au contraire, la poursuite de ces derniers vers le BTS est importante, plus particulièrement pour les diplômés d'un baccalauréat des domaines « génie civil, construction, bois » et « mécanique, électricité, électronique ». Elle est en revanche très faible pour les « services aux personnes ».

Les sections de technicien supérieur : une poursuite dans le même domaine que le baccalauréat

En STS, 25 % des étudiants de 1^{ère} année de BTS étaient en terminale professionnelle l'année scolaire précédente, mais la proportion est de 45 % lorsque le diplôme visé est préparé en apprentissage (en moyenne sur trois ans). La part d'étudiants venant de terminale professionnelle est plus importante pour les BTS de la production (37 %) que pour ceux des services (18 %). Les néo-bacheliers professionnels intègrent principalement les domaines « mécanique, électricité, électronique » (42 %), « échange et gestion » (28 %), « communication et information » (10 %) et « génie civil, construction, bois » (8 %). Ils s'orientent majoritairement vers la préparation d'un BTS du même domaine que leur baccalauréat. Les bacheliers apprentis intègrent principalement un BTS en apprentissage (96 %) et les bacheliers scolaires un BTS scolaire (82 %).

Les jeunes filles forment 34 % des effectifs, mais elles ne sont que 2 % en « mécanique, électricité, électronique » pour plus de 60 % en « communication et information » et dans le domaine « échanges et gestion ». Les bacheliers professionnels ont un parcours plus heurté en STS que les bacheliers généraux ou technologiques (figure 2). Ils passent moins en 2^e année (74 % pour respectivement 85 % et 83 %). Ils ne se réorientent pas plus que les autres, mais redoublent (5 %) ou arrêtent la formation (19 %) presque deux fois plus souvent que les bacheliers généraux.

2 Les néo-bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études arrêtent plus souvent leur formation que les bacheliers généraux et technologiques



Lecture : 74 % des néo-bacheliers professionnels de 1^{ère} année de BTS passent en 2^e année, 5 % redoublent et 19 % arrêtent la formation.

Champ : néo-bacheliers en 1^{ère} année de BTS aux rentrées 2011 à 2013 et en 1^{ère} année de formation universitaire ou de DUT aux rentrées 2009 à 2013, hors réorientations en fin de 1^{ère} année de BTS, hors baccalauréat agricole et hors BTS agricoles. La part des étudiants qui se réorientent en fin de 1^{ère} année de BTS (1 % quel que soit le baccalauréat d'origine) n'est pas représentée dans la figure.

Source : MENESR, Scolarité, Scolège, Sise, Ocean.

Les bacheliers professionnels qui sont en BTS sous statut scolaire passent moins souvent en 2^e année que les apprentis (- 22 points), et redoublent ou arrêtent leur formation plus souvent (+ 7 points et + 14 points). Cette différence entre les deux statuts n'existe pas pour les bacheliers généraux ou technologiques.

La réussite à l'examen du BTS des titulaires d'un baccalauréat professionnel est en deçà de celle des bacheliers généraux ou technologiques (68 % contre respectivement 91 % et 82 %). La réussite des étudiants en apprentissage est plus importante que celle de la voie scolaire quel que soit le baccalauréat d'origine, mais l'écart entre les deux voies est plus grand pour les bacheliers professionnels (+ 9 points pour respectivement + 4 pour les bacheliers généraux et + 6 pour les bacheliers technologiques).

Université : une poursuite d'études plus facile en formation courte

Lorsque les bacheliers professionnels s'orientent vers l'université (en moyenne sur cinq ans), dans l'académie ou ailleurs, ils vont principalement s'inscrire en première année de licence (86 %) l'année suivant l'obtention de leur diplôme ; plutôt dans des disciplines littéraires, juridiques et économiques (20 % en « sciences humaines et sociales », 16 % en

« langues », 17 % en « administration économique et sociale », 10 % en « lettres »). Les formations courtes, DUT et DEUST, regroupent 13 % des bacheliers professionnels.

Les bacheliers professionnels réussissent moins souvent leur 1^{ère} année que les bacheliers généraux et technologiques (GT). Seuls 10 % passent en 2^e année, pour 36 % des bacheliers technologiques et 50 % des généraux. Ils quittent plus souvent leur formation (55 %) pour respectivement 37 % et 16 %. Les bacheliers professionnels valident leur 1^{ère} année nettement plus souvent dans les filières courtes de l'université, DUT et DEUST (52 %) qu'en licence (4 %). Mais les effectifs de néo-bacheliers professionnels y sont très faibles (moins de 50 en DEUST et en DUT pour 400 en licence). De même que les STS, elles pratiquent une sélection à l'entrée qui peut expliquer le meilleur accès à la deuxième année.

En licence professionnelle, qui recrute après deux années de formation post-bac, 8 % des étudiants sont titulaires d'un baccalauréat professionnel, dont la moitié est d'abord passée par une formation en STS. C'est également le cas des étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique ou général qui ont d'abord suivi une autre formation, principalement en STS pour les premiers et en DUT pour les seconds. Les bacheliers professionnels sont peu présents parmi les

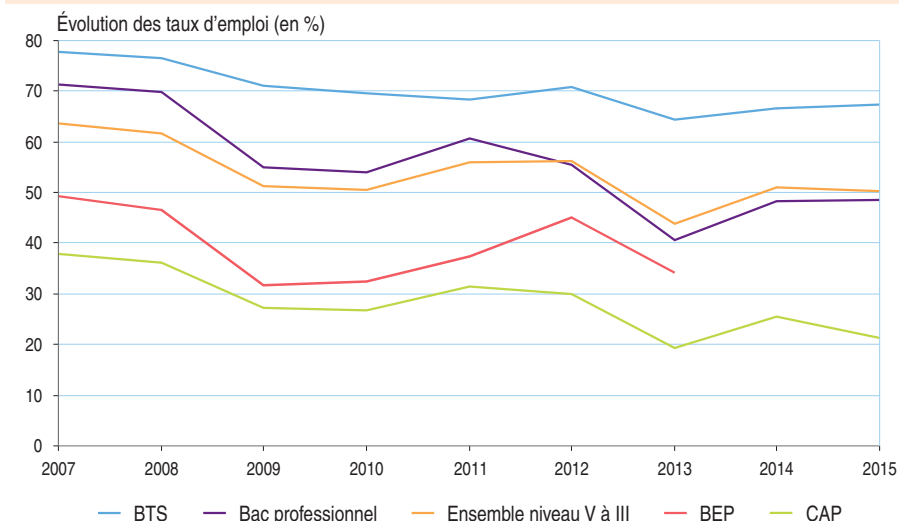
étudiants de 1^{ère} année de DUT (1,5 %), mais ce taux atteint 5 % lorsque le diplôme est préparé en apprentissage.

Une insertion professionnelle plus difficile depuis 2007 sauf dans certains domaines des services

En février 2015, sept mois après avoir mis fin à leur formation, avec ou sans diplôme, la moitié des 5 000 lycéens professionnels ne poursuivant pas d'études sont en emploi. Leur part a baissé de 13,4 points depuis 2007. Les autres sont le plus souvent au chômage (38,6 %), inactifs (8,6 %) ou en stage (2,5 %). La situation s'améliore avec le niveau de formation (figure 3).

Le niveau d'emploi est en 2015 plus important dans les domaines des services (53,5 %) que dans les domaines de la production (45,5 %). La diminution depuis 2007 a été plus forte dans les domaines de la production (- 21,4 points) et notamment - 30 points pour les formations de niveau IV ou V (définitions). Dans les services, la baisse est plus limitée (- 7,7 points), les formations de niveau IV accusant plus fortement la difficulté d'insertion (- 17,1 points). L'insertion professionnelle des lycéens baisse dans tous les domaines de formation de la production entre 2007 et 2015. Elle s'échelonne de - 29,3 points dans le domaine du « génie, civil bois, construction » (39,8 % en emploi) à - 20,5 points pour le domaine des « spécialités pluri-technologiques de production ». Ce domaine, essentiellement

3 Un taux d'emploi en baisse pour les sortants du lycée



Note : les formations au BEP ont été fermées à la rentrée 2012
 Lecture : 48,5% des lycéens sortant en 2015 d'une formation au baccalauréat professionnel, et ne poursuivant pas leurs études, sont en emploi.
 Champ : Élèves en dernière année de formation ne poursuivant pas leurs études.
 Sources : Enquête Insertion Vie Active (IVA) des lycéens - 2007 à 2015 - Rectorat de l'académie de Strasbourg - Oref Alsace.

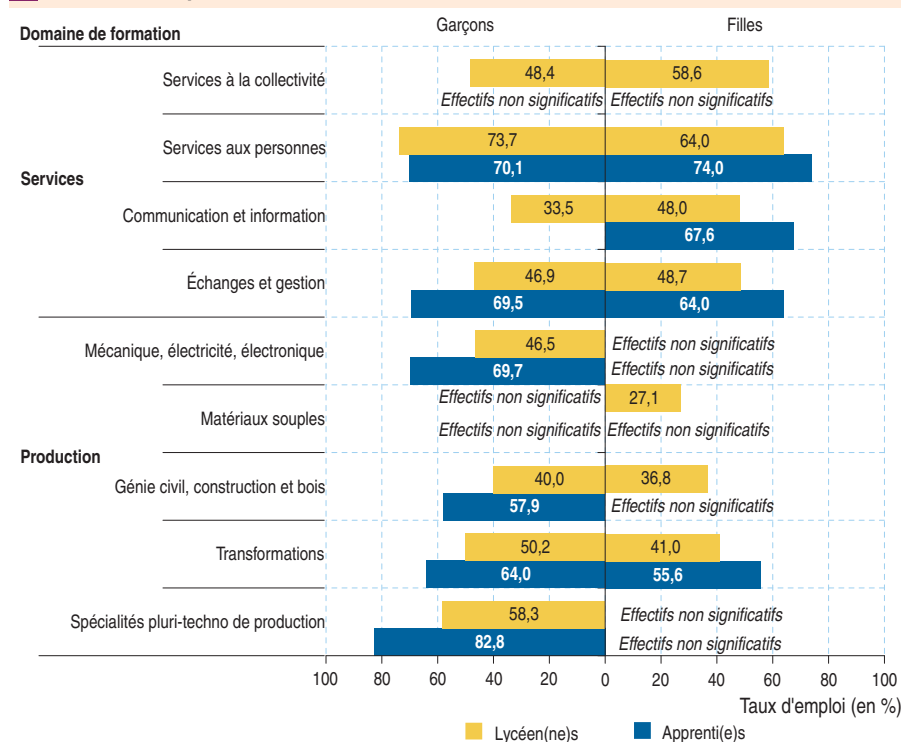
masculin (figure 4), présente néanmoins toujours un taux d'emploi élevé (58,9 %) : il regroupe principalement des diplômés de niveau BTS (conception de produits industriels, maintenance industrielle, conception et réalisation de systèmes automatiques, informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques).

Dans le secteur des services, les évolutions sont très contrastées selon les domaines. Entre 2007 et 2015, la part des sortants en

emploi diminue sensiblement (-14 points) en « communication-information » et en « échanges et gestion ». Le domaine « communication-information » qui prépare à des diplômes de secrétariat, photographie et production graphique, présente un taux d'emploi de 45 % en 2015, plus élevé pour les filles (48 %) que pour les garçons (33 %). Les diplômés de vente, commerce, comptabilité, logistique, navigation fluviale et transport routier du domaine « échanges et gestion », ont un taux d'emploi en sortie de 48 %, proche pour les filles et les garçons. Dans le même temps, le domaine « services à la collectivité » gagne 18 points depuis 2007. Les sortants de ce domaine qui prépare aux diplômes de maintenance et prévention et agent de sécurité sont 52 % à être en emploi en 2015. L'insertion du domaine « services aux personnes » reste stable. Les deux tiers des sortants de ces formations de la restauration, l'animation culturelle ou sociale, la coiffure et l'esthétique, le paramédical ou la petite enfance sont en emploi, les garçons plus que les filles (+ 10 points).

Pour les 3 780 sortants de l'apprentissage, le taux d'emploi mesuré sept mois après la fin de la scolarité est plus élevé (66,6 % en 2015) que pour les sortants de lycées. Le chômage les concerne moins (26,8 %), ainsi que l'inactivité (5,2 %) et les stages (1,4 %). Comme pour les jeunes issus de la voie scolaire, plus le niveau d'études est élevé plus la part de jeunes en emploi est forte (figure 5). Mais elle est toujours supérieure à celle des sortants de lycées de même niveau : + 9,5 points pour les jeunes de BTS, + 21,2 points pour ceux de baccalauréat professionnel et + 32 points pour les CAP.

4 Services aux personnes : un bon taux d'insertion



Lecture : 58,6 % des lycéennes sortant d'une formation du domaine des « services à la collectivité », et ne poursuivant pas leurs études, sont en emploi.

Champ : élèves de dernière année de formation de niveau V à III qui ne continuent pas leurs études.

Sources : Enquêtes insertion des lycéens et des apprentis (IVA et IPA) - Rectorat de l'académie de Strasbourg - Oref Alsace.

5 Une dégradation de l'emploi contenue pour les élèves issus de l'apprentissage

La baisse de l'insertion professionnelle entre 2007 et 2015 est moins marquée pour les jeunes issus de l'apprentissage (- 8,3 points) que pour ceux issus de la voie scolaire. La diminution est plus importante pour les apprentis issus d'un cursus de niveau IV (- 12,3 points).

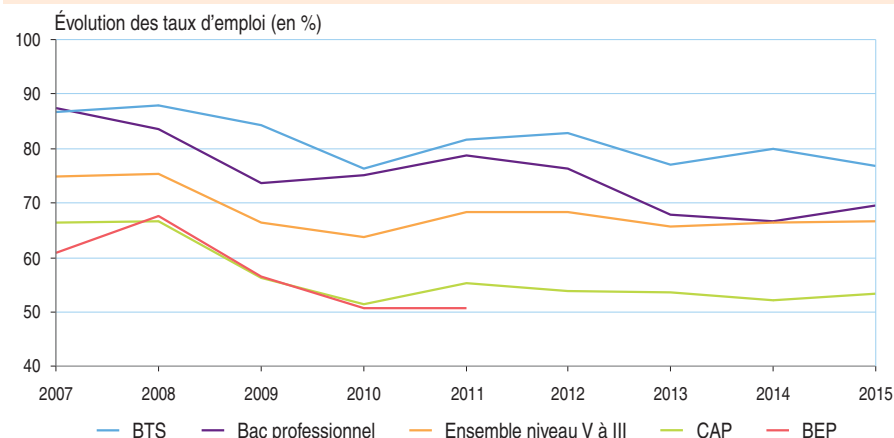
Les jeunes formés dans le secteur de la production sont en emploi pour 64,6 % d'entre eux en 2015. Cette part est en baisse de 13,7 points depuis 2007. Dans le secteur des services, plus lié à l'économie présente et moins sensible à la crise, le niveau d'insertion reste stable sur la période (- 0,8 point). Les différences sont les plus marquées pour le niveau V : le taux d'emploi chute de 18,5 points pour la production mais augmente de 2,3 points pour les services.

Tous les domaines de formation affichent une baisse de la part des sortants en emploi, cependant elle reste supérieure à 50 %. L'insertion professionnelle atteint 81 % pour les jeunes issus du domaine des « spécialités pluri-technologiques de production », soit 22 points au-dessus des lycéens du même domaine. Elle est de 73 % pour ceux du domaine des « services à la personne », plus proche de celle des lycéens (+ 7 points).

L'obtention du diplôme favorise toujours l'accès à l'emploi

Les lycéens sortants et titulaires du diplôme sont 51,7 % à se déclarer en emploi contre 40 % pour ceux qui n'ont pas réussi leur examen. Le différentiel d'insertion entre diplômés et non diplômés est proche de celui de l'ensemble pour les bacheliers professionnels qui représentent la moitié de l'effectif interrogé. Il est moins important pour les titulaires d'un CAP (sept points d'écart avec l'ensemble) mais leur accès à l'emploi est plus faible : 23 % pour les titulaires du diplôme. En cas d'échec au diplôme, 44,2 % des lycéens sont au chômage et les situations de stage ou d'inactivité deviennent plus fréquentes : l'inactivité concerne 12,5 % de ces jeunes et les stages 3,3 %.

Le différentiel est encore plus élevé pour les sortants d'apprentissage. Il atteint 19,3 points : 66,5 % des détenteurs d'un diplôme se



Note : les formations au BEP ont été fermées à la rentrée 2012

Lecture : 69,7 % des apprentis sortant en 2015 d'une formation au baccalauréat professionnel et ne poursuivant pas leurs études sont en emploi.

Champ : élèves en dernière année de cursus ne poursuivant pas leurs études.

Sources : Enquêtes Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA) 2007 à 2015 - Rectorat de l'académie de Strasbourg - Oref Alsace.

déclarent en emploi contre 47,2 % de ceux qui ont échoué à leur examen. Pour le CAP, plus de la moitié des apprentis interrogés, le différentiel d'accès à l'emploi atteint 23,2 points entre ceux qui ont réussi et ceux qui ont échoué aux épreuves (de 58,2 à 35,0 %). Les jeunes qui ne poursuivent pas leurs études malgré l'échec à leur examen sont au chômage (45,3 %), inactifs (6,4 %) ou en stage (1,0 %).

Les filles plus souvent en emploi

Les filles représentent 46,5 % des lycéens et 36,5 % des apprentis sortants. Pour près de neuf jeunes femmes sortantes sur dix, la formation suivie relève du secteur des services, que ce soit en apprentissage ou par la voie scolaire. En 2007, le taux d'emploi des garçons était supérieur à celui des filles, quel que soit le secteur de formation et le statut de scolarité. Les performances d'insertion de la filière des services permettent aux filles de rejoindre le niveau d'insertion des garçons dans la voie de l'apprentissage et même de la dépasser dans celle de la voie scolaire en 2015.

Avec un baccalauréat professionnel les sortants d'apprentissage sont plus souvent ouvriers que les sortants de lycée

Les lycéens en emploi sept mois après la fin de leur formation ayant été scolarisés en baccalauréat professionnel sont pour plus de la moitié d'entre eux employés et pour 40 % ouvriers (figure 6). Pour les élèves issus de CAP, ce sont les métiers d'ouvriers qui prédominent (53 %), les employés représentant 43 %. Ceux sortants de BTS se retrouvent pour moitié embauchés dans la catégorie des professions intermédiaires, 26 % comme employé et 22 % comme ouvrier.

Les apprentis issus de baccalauréat professionnel sont plus souvent ouvriers que les lycéens (72 %) et que les CAP (60 %). Ceux issus de BTS, sont plus fréquemment que les lycéens embauchés comme techniciens ou agents de maîtrise (67 %). Ils sont ensuite ouvriers ou employés à égalité (16 %).

L'apprentissage, par ses périodes de formation en entreprise, facilite l'entrée dans la vie active des jeunes et l'accès à un contrat à durée indéterminée (figure 7). Plus de la moitié des 2 500 apprentis qui se déclarent

6 Les apprentis plus souvent ouvriers à leur sortie de formation

Répartition des emplois des sortants selon les principales catégories professionnelles exercées (en %)

	Lycéens						Apprentis					
	2007			2015			2007			2015		
	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
BTS	32	45	22	50	26	22	42	37	18	67	16	16
Bac Pro	11	33	55	5	54	40	10	23	77	3	25	72
CAP	4	27	69	2	43	53	2	26	71	3	36	60
BEP	3	34	62				8	36	56			
Ensemble toutes formations de niveau V à III	17	37	44	24	41	33	15	27	57	21	30	48

Lecture : 67 % des apprentis en emploi à l'issue d'une formation de BTS, ont été embauchés dans une profession intermédiaire en 2015.

Sources : Enquêtes Insertion Vie Active (IVA) et Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA) 2007 et 2015 - Rectorat de l'académie de Strasbourg - Oref Alsace.

7 Les apprentis plus souvent embauchés en CDI en sortie de formation

Répartition des emplois des sortants selon le contrat (en %)	Domaine de formation					
	Ensemble		Production		Services	
	Apprentis	Lycéens	Apprentis	Lycéens	Apprentis	Lycéens
CDI	51,6	30,5	53,2	29,9	49,6	30,9
CDD	27,7	37,3	23,6	30,5	32,7	41,3
Contrats Aidés	7,6	12,7	5,0	7,7	10,8	15,5
Intérim	13,1	19,5	18,2	31,9	6,9	12,3

Lecture : 30,5 % des lycéens en emploi à l'issue d'une formation professionnelle, ont été embauchés en contrat à durée indéterminée.

Sources : Enquêtes Insertion Vie Active (IVA) et Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA) 2015 - Rectorat de l'académie de Strasbourg - Oref Alsace.

en emploi au début de l'année 2015 ont été embauchés sous contrat long (CDI, fonctionnaire, engagé militaire ou aide familial) pour 30,5 % des lycéens en emploi. Ces derniers sont plus souvent en contrat à durée déterminée (37,3 %) et en intérim (19,5 %) que les apprentis. Les contrats d'intérim sont plus fréquents pour les jeunes issus d'une formation du domaine de la production (31,9 % des lycéens et 18,2 % des apprentis), alors que ceux issus du domaine des services sont en comparaison plus souvent embauchés en CDD (32,7 % des apprentis et 41,3 % des lycéens) ou en contrats aidés (contrat de professionnalisation, Contrat Unique d'Insertion) ; c'est le cas de 10,8 % des apprentis et de 15,5 % des lycéens de ce domaine de formation.

Des diplômes plus élevés pour les jeunes générations

En 2012, 38 % de la population âgée de 15 ans ou plus et ayant terminé ses études est titulaire d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de niveau IV ou V. Si cette part est restée stable durant les cinq dernières années, le niveau de diplôme a quant à lui considérablement évolué au fil des générations. Près de 60 % des diplômés de l'enseignement professionnel âgés de 40 à 60 ans sont titulaires au plus d'un CAP ou d'un brevet de compagnon pour 23 % d'un BEP. À l'opposé, parmi les jeunes générations, âgées de 20 à 40 ans, les bacheliers professionnels et technologiques sont les plus nombreux (37 % pour 33,5 % de CAP ou brevet de compagnon). Le CAP est un diplôme plutôt masculin : la part des femmes titulaires de ce diplôme est inférieure de près de 10 points à celle des hommes. L'écart est moins important pour le baccalauréat professionnel ou technologique (- 2 points) et presque nul pour le BEP.

La population âgée de plus de 15 ans, ayant terminé ses études et titulaire d'un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique de niveau IV ou V est moins souvent en activité que l'ensemble de la population alsacienne de plus de 15 ans. Les titulaires d'un BEP se rapprochent le plus de l'ensemble de la population : ils sont 70 % en emploi et 10 % au chômage

(respectivement 73 % et 9 % de l'ensemble de la population). Les bacheliers sont moins en emploi (60 %) et moins au chômage (8,5 %), mais plus souvent retraités. Le baccalauréat professionnel ayant été créé en 1986, les premiers titulaires n'ont pas encore l'âge de la retraite. Ces retraités de niveau IV sont donc des bacheliers technologiques. Les titulaires d'un CAP sont beaucoup moins en emploi (53 %), mais un tiers d'entre eux sont retraités. Il s'agit d'un effet lié à l'âge, les jeunes générations ayant moins souvent un CAP comme plus haut diplôme.

Un accès au niveau de cadre moins fréquent pour les titulaires d'un CAP que pour les bacheliers professionnels ou technologiques

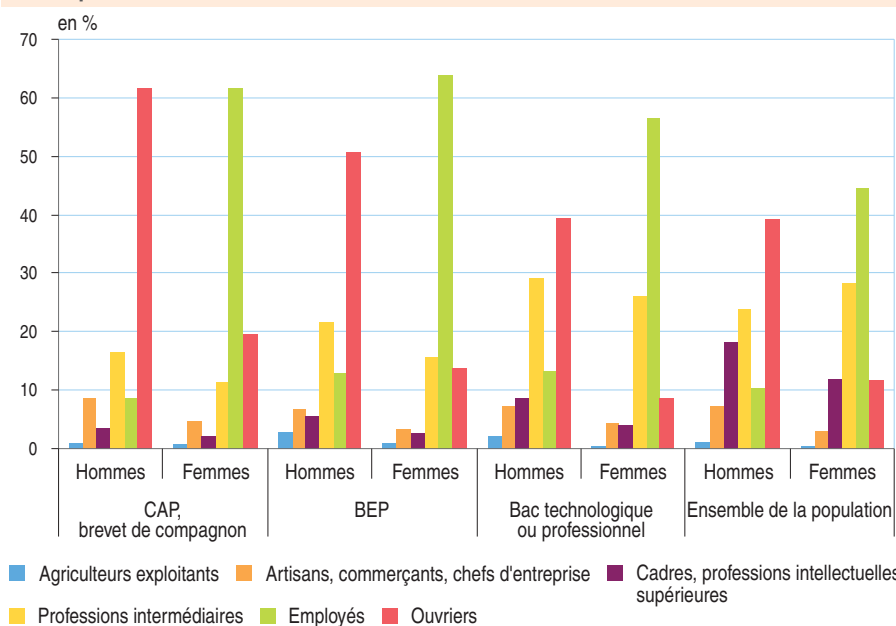
Les actifs ayant un emploi sont plus souvent ouvriers ou employés et moins cadres ou profession intermédiaire. Ainsi, 74 % des titulaires d'un CAP, 70 % des titulaires d'un BEP et 58 % des bacheliers sont ouvriers ou employés pour seulement 53 % de l'ensemble de la population. Plus de 45 % des

titulaires d'un CAP ou brevet de compagnon sont ainsi ouvriers, soit 20 points de plus que l'ensemble des actifs occupés. Les bacheliers technologiques ou professionnels occupent également des emplois de catégories intermédiaires (28 %) et 6,5 % accèdent au statut de cadre. Certains titulaires du CAP parviennent également à ce niveau d'emploi, même si c'est deux fois moins que pour les bacheliers.

Les différences entre les emplois masculins et féminins sont similaires à celles observées sur l'ensemble de la population active (figure 8). Quel que soit le diplôme, les femmes sont plus souvent employées que les hommes. Les femmes accèdent moins souvent à un emploi de cadre, comme dans l'ensemble de la population. Par contre, pour les diplômées du secteur professionnel, l'accès aux professions intermédiaires est aussi moins fréquent, contrairement à l'ensemble de la population active. ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et le rectorat de l'Académie de Strasbourg.

8 Les femmes diplômées de l'enseignement professionnel accèdent moins souvent aux professions intermédiaires



Lecture : 56,4 % des femmes de plus de 15 ans en emploi et titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, exercent une profession d'employé.

Champ : actifs en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2012.

Après le baccalauréat professionnel

Depuis la rénovation de la voie professionnelle en 2009, la possibilité de poursuivre ses études a été ouverte aux bacheliers professionnels. Si au départ des places étaient réservées en sections STS à ceux qui obtenaient au moins une mention bien à l'examen, la situation a évolué vers une ouverture plus large.

Dorénavant, chaque recteur d'académie fixe un nombre moyen d'étudiants STS titulaires d'un Bac Pro. Dans l'académie de Strasbourg, cette valeur est de 32 % attendu à la rentrée 2016.

Une étude présente, corroborée par celle nationale, indique que les étudiants post bac pro qui passent le cap de la première année STS ont une très forte probabilité de décrocher leur diplôme.

Or, favoriser, et par là augmenter l'ambition de nos élèves impacte fortement l'accompagnement à mettre en place pour les conduire vers la réussite au BTS. Pour cela, des groupes de travail, autant pour les enseignements généraux que professionnels ont été mis en place par les corps d'inspection, d'abord pour se faire rencontrer les enseignants des deux cycles afin d'échanger sur les difficultés que rencontrent les uns et les autres, puis pour construire un plan d'accompagnement par disciplines pré et post baccalauréat.

Classes préparatoires aux grandes écoles destinées aux élèves de baccalauréat professionnel

Il n'existe que trois classes préparatoires aux grandes écoles destinées aux bacheliers professionnels en France : deux pour les bacheliers du tertiaire, au lycée René Cassin de Strasbourg et au lycée Jean Perrin de Marseille, et une pour les bacheliers industriels au lycée Henri Parriat de Monceau-les-Mines.

Depuis 2009, 166 élèves ont intégré la classe du lycée René Cassin, dont 98 originaires du Bas-Rhin. Ce sont de bons élèves qui ont obtenu une moyenne au baccalauréat supérieure de deux points à l'ensemble des bacheliers professionnels. D'abord expérimentale, cette classe est aujourd'hui inscrite dans la durée, ses effectifs ayant doublé dès la rentrée 2011, et des coopérations pédagogiques ayant été mises en place avec l'EM de Strasbourg et l'ESC de Dijon. La scolarité s'effectue en trois ans. Parmi les 91 entrants en 1^{ère} année des promotions 2009 à 2012, 50 sont arrivés en 3^e année. Parmi eux, 48 ont poursuivi leurs études, dont 44 en école supérieure de commerce. Les étudiants qui arrêtent en cours de formation sont réorientés en 2^e année de BTS.

Définitions

Niveaux de formation :

Niveau V : préparation d'un diplôme de second cycle professionnel court (type CAP, BEP ou mention complémentaire)

Niveau IV : préparation d'un diplôme de type baccalauréat ou brevet professionnel

Niveau III : préparation d'un diplôme de niveau baccalauréat + 2 ans (type DUT ou BTS).

Source

Champ : élèves sous statut scolaire suivant une formation du second degré dans un établissement public ou privé du MENESR, apprentis des centres de formation d'apprentissage (CFA) sous tutelle pédagogique du MENESR et étudiants quel que soit leur statut (scolaire, apprentissage, formation continue...), inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur relevant de la tutelle du MENESR.

Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Cité Administrative Gaujot

14 rue du Maréchal Juin

CS 50016

67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2492-4547

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Cacheux L., Deboudt N., Kelhetter D., (Insee), Sigwald R., (Rectorat), « Voie professionnelle : des parcours sinueux, mais une majorité d'élèves diplômés », *Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine* n° 16, juillet 2016.
- Neiter B., (Rectorat), « L'insertion professionnelle des apprentis en février 2015 », *Les notes de la DEPP* n° 10, février 2016.
- Ébro A., (Rectorat), « L'insertion professionnelle des lycéens en février 2015 », *Les notes de la DEPP* n° 9, décembre 2015.
- Frydel Y., Lèbre P.-S., (Insee), Sigwald R., (Rectorat), « Collège et lycée : 3 000 jeunes décrochent chaque année en Alsace », *Insee Analyses Alsace* n° 16, juillet 2015.



Insee
Mesurer pour comprendre